

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant
Code du produit : 6411

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Désinfectant Phénolique

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (clients Produits Service-scientifiques)
US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
IDA Business and Technology Park
Tullamore
County Offaly
R35 X865
Ireland.
Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318
Carc. 2 H351
Repr. 2 H361
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

GHS08

CLP Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Conseils de prudence (CLP) :
- P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
 - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et des protections pour les yeux/des protections pour le visage
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 - P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 - P405 - Garder sous clef.
 - P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique	(n° CAS) 7664-38-2 (Numéro CE) 231-633-2 (Numéro index) 015-011-00-6 (n° REACH) 01-2119485924-24-0098	6 - 15,5	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Phényl-2 phénol	(n° CAS) 90-43-7 (Numéro CE) 201-993-5 (Numéro index) 604-020-00-6	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	(n° CAS) 68439-57-6 (Numéro CE) 270-407-8;931-534-0 (n° REACH) 01-2119513401-57-0024	5 - 10	Aquatic Chronic 3, H412
o-Benzyl-p-chlorophenol	(n° CAS) 120-32-1 (Numéro CE) 204-385-8 (Numéro index) Self Classified	5 - 10	Carc. 2, H351 Repr. 2, 361f Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 1, H410
Sodium xylene sulfonate	(n° CAS) 1300-72-7 (Numéro CE) 215-090-9 (n° REACH) 01-2119513350-56-0007	2,5 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Alcool isopropylique	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (n° REACH) 01-2119457558-25-0094	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives	(n° CAS) 68584-22-5 (Numéro CE) 271-528-9	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin
- Premiers soins après contact avec la peau : Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Corrosif pour les yeux et la peau. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Très irritant pour la peau. Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: irritation et sensation de brûlure

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Pas de combustion auto-entretenue. Point éclair (°C): 40

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau

Equipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les fumées, vapeurs. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: Contrôle de l'exposition-protection individuelle

Procédures d'urgence : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage

Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Neutraliser le restant avec du bicarbonate de sodium. Neutraliser avec du carbonate de sodium sec. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Mesures d'hygiène : Se laver mains soigneusement après manipulation. veiller à une propreté correcte et à un ordre. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Assurer une aération suffisante. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. À conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). Maintenir le récipient fermé de manière étanche. En cas de gel, dégeler et mélanger à fond avant l'utilisation

Matières incompatibles : Agents oxydants forts

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropylique (67-63-0)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	500 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
France	VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	200 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	400 ppm
USA IDLH	US IDLH (ppm)	2000 ppm (10% LEL)
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	980 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	400 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	1225 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	500 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	980 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	999 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	400 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	1250 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	500 ppm

Acide phosphorique (7664-38-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³ (limite indicative)
France	VLE (ppm)	0,5 ppm (limite indicative)
France	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³ (limite indicative)
France	VME (ppm)	0,2 ppm (limite indicative)
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
USA IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1000 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	3 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Ce qui suit pictogrammes représentent les exigences minimales pour les équipements de protection individuelle. Vêtements de protection. Gants. Lunettes bien ajustables



Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque adéquat
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Effacer
Couleur : Jaune à l'ambre
Odeur : Mild odeur. Caractéristique
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : ca. 0,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : 40 °C (104 °F)
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Pas de combustion auto-entretenue
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Masse volumique : ca. 1,1 Gravité Spécifique
Solubilité : Eau: complètement soluble
Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi. Température de stockage recommandée

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi

10.4. Conditions à éviter

À conserver au frais et au sec. Éviter la congélation. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Vapeurs corrosives. Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant	
DL50 orale	5000 mg/kg

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
DL50 orale rat	7200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
ATE (voie orale)	7200,000 mg/kg de poids corporel

Phényl-2 phénol (90-43-7)	
DL50 orale rat	1049 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,949 mg/l (Temps d'exposition: 1 h)
ATE (voie orale)	1049,000 mg/kg de poids corporel

Alcool isopropylique (67-63-0)	
DL50 orale rat	4396 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12800 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	16000 ppm (Temps d'exposition: 8 h)
ATE (voie orale)	4396,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	12800,000 mg/kg de poids corporel

Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives (68584-22-5)	
DL50 orale rat	530 mg/kg
DI 50 cutanée rat	530 mg/kg
ATE (voie orale)	530,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	530,000 mg/kg de poids corporel

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
DL50 orale rat	2310 mg/kg
DL50 cutanée lapin	6300 mg/kg
ATE (voie orale)	2310,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	6300,000 mg/kg de poids corporel

o-Benzyl-p-chlorophenol (120-32-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2500 mg/kg

Acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 orale rat	1530 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2730 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 850 mg/m ³ (Temps d'exposition: 1 h)
ATE (voie orale)	1530,000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2730,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: ca. 0,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Provoque des lésions oculaires graves pH: ca. 0,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux (reproduction). Toxique pour poissons. Toxique pour les invertébrés (Daphnia)
Ecologie - eau	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Sodium xylene sulfonate (1300-72-7)	
CE50 Daphnia 1	> 1020 mg/l 48 heures
NOEC (aigu)	470 48 heures-daphnies

Phényl-2 phénol (90-43-7)	
CL50 poissons 1	3,4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Pimephales promelas [Flow-through])
CE50 Daphnia 1	1 - 2,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,85 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Species: Desmodesmus subspicatus)
CL50 poissons 2	2,74 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Lepomis macrochirus)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 poissons 1	9640 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Pimephales promelas [Flow-through])
CE50 Daphnia 1	13299 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Desmodesmus subspicatus)
CL50 poissons 2	11130 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Pimephales promelas [Static])
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Species: Desmodesmus subspicatus)

Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives (68584-22-5)	
CL50 poissons 1	3 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [Static])
CE50 Daphnia 1	2,9 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Species: Daphnia magna)

Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts (68439-57-6)	
CL50 poissons 1	1,0 - 10,0 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Brachydanio rerio [Static])
CL50 poissons 2	12,2 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Brachydanio rerio [Semi-static])

Acide phosphorique (7664-38-2)	
CL50 poissons 1	3 - 3,5 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Species: Gambusia affinis)
CE50 Daphnia 1	4,6 mg/l (Temps d'exposition: 12 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Phényl-2 phénol (90-43-7)	
Log Pow	3,18

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Log Pow	0,05 (at 25 °C)

Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivatives (68584-22-5)	
Log Pow	2 (at 23 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Indications complémentaires : Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables

Ecologie - déchets : Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1903

N° UN (IATA) : 1903

N° UN (IMDG) : 1903

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Désinfectant Liquide Corrosif, N.S.A. (o-phenylphenol and o-benzyl-p-chlorophenol)

Description document de transport : UN 1903 Désinfectant Liquide Corrosif, N.S.A. (o-phenylphenol and o-benzyl-p-chlorophenol), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8

Classe (IATA) : 8

Classe (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification (ONU) : C9

Panneaux oranges :



Disposition spéciale (ADR) : 274

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Code EAC : 2X

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

Environ™ LpH™ st Sterile Phenolic Disinfectant

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 11/26/2018

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Autres informations : Aucun

Textes des phrases H- et EUH::

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Catégorie 1 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Aquatic Chronic 3	Catégorie 3 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 2
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Repr. 2	Toxique à la reproduction, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies